Résolution présentée par la délégation de la Ligue des États Arabes

Thème — Droits politiques et sociaux

Concerne — La baisse du taux de natalité, la préservation de la vie et la promotion du mariage

L'Assemblée Générale,

Alarmée — par le taux de natalité en baisse de plus de 50 % dans le monde entier et qui ne fait que décliner,

Observant — que ce déclin est majoritairement dû à l'explosion du nombre de célibataires, du manque de désir d'enfants et des coûts de célébration de mariage très élevés,

Touchée — par les fortes conséquences socio-économiques de ces femmes qui par ce libre choix souhaitent poursuivre une éducation et une activité professionnelle au détriment du développement de leur vie familiale,

Rappelant — que les valeurs traditionnelles dans de nombreux pays sont d'une grande importance et qu'avoir des enfants hors mariage est un péché majeur ; en plus beaucoup d'États perdent leur culture familiale et refusent de suivre l'exemple occidental ; et enfin selon 16.3 de la déclaration des Droits Humains, la famille est un élément naturel et fondamental de la société,

Traumatisée — par le nombre d'hommes se croyant homosexuels et influencés par des valeurs externes, malgré une bonne éducation familiale, sont victimes de punitions tragiques à la hauteur de leurs actes, que certains pays se sentent obligés de leur faire subir,

Souhaitant — sauver la vie des victimes de ces croyances occidentales ainsi qu'évoluer dans la modernité, étant une organisation profondément humaniste,

Décide — d'investir dans la construction de sept centres d'information dans chacun des fondateurs de la Ligue des États Arabes afin de promouvoir le droit au mariage, mentionné dans l'article 16.3 de la déclaration des Droits Humains ;

- de proposer des mariages entre les femmes de plus de 25 ans non-mariées et les hommes homosexuels pour but d'élever le taux de natalité ;
- de taxer les femmes de plus de 25 ans ne voulant pas se marier, à 10% de leur salaire avec un intérêt augmentant de 10% par an ;
- que le versement de ces taxes financera les célébrations de mariages de jeunes couples ainsi que des orphelinats dans le besoin ;
- de proposer une phase de test de cette politique dans les États de la Ligue, qui en cas de succès, pourrait être appliquée dans le reste du monde.

Le texte français fait foi